

Présents : Mmes ANGELY, JACOULOT, POLLARD, SUBIAS , M.TEKLA représentants de parents d'élèves ; Mme BOURGUET, conseillère municipale ; Mme DÉRET, enseignante ; Mme ESPINASSE, enseignante, directrice ; Mme HERRAIZ, adjointe chargée de la jeunesse et des sports ; Mme MOSNIER, ATSEM ; Mme PANEM, enseignante.

Excusés : Mme AUBRY, adjointe aux affaires scolaires ; Mme BOURDET, Inspectrice de l'Éducation Nationale ; Mme FOURNET FAYARD, DDEN ; Mme MAUL, conseillère municipale ; M. VINZIO, Maire.

Mme Espinasse excuse Mme Aubry et Mme MAUL qui assistent à un autre conseil d'école.

\* **Présentation du conseil d'école.** Tour de table et présentation des personnes présentes au conseil d'école.

\* **Élections des représentants de parents d'élèves**

Les élections de représentants de parents d'élèves se sont déroulées le 12 octobre 2018.

Sur 147 parents électeurs inscrits, 87 électeurs ont voté soit un taux de participation d'environ 60 % (taux de participation élections 2017 :63 %).

Sur les 87 bulletins, 80 suffrages ont été exprimés et 7 bulletins étaient nuls.

Les élections se sont déroulées dans de bonnes conditions ; le vote par correspondance a été privilégié par la majorité des électeurs. La directrice remercie les personnes qui ont participé à la préparation du matériel de vote et au dépouillement ainsi que la municipalité pour le prêt de l'urne et de l'isoloir.

Mesdames POLLARD Claudine (API Association de Parents Indépendants), ANGELY Marie-Laure(API), JACOULOT Elodie (parent non constitué en association) sont élues représentantes de parents d'élèves titulaires, Madame SUBIAS Aubrée (API), Monsieur TEKLA Mathieu (API), Madame CANTEGRIL Coralie (parent non constitué en association) sont élus représentants de parents d'élèves suppléants.

\* **Règlement intérieur.** Deux modifications quant au règlement antérieur :

- modification des horaires

- procédure d'inscription et d'admission : les admissions sont prononcées pour les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. Les enfants atteignant l'âge de 3 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et la fin de l'année scolaire en cours ne seront admis qu'en septembre à partir de la rentrée scolaire suivante.

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'école.

\* **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) ; sécurité**

- **Le PPMS** est un outil de gestion permettant de savoir « qui va faire quoi et comment » face à un événement de sécurité civile afin d'assurer la sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs. Il précise les risques majeurs prévisibles auxquels l'école est exposée ; définit les personnes ressources, leurs missions en cas de crise, les lieux de mise en sûreté (zones de mise à l'abri en cas de confinement et points de regroupements extérieurs en cas d'évacuation).

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, fuite de gaz...) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école,...).

Au cours de l'année, différents types d'exercices seront effectués :

- exercice avec évacuation

- exercice de mise à l'abri par confinement.

Un **exercice de type confinement** a été effectué à l'école le 18 octobre

- Par ailleurs, un **exercice incendie** a été effectué le 08 octobre.

Les enseignantes soulignent que le signal "confinement" n'est pas suffisamment audible et que les deux signaux (incendie et confinement) ne sont pas assez distincts l'un de l'autre.

- **Portail automatique** : Un visiophone a été installé dans le bureau de direction.

Mme Espinasse souligne que le signal sonore n'est pas audible, il faudrait une sonnerie plus forte que l'on puisse entendre de n'importe quel lieu de l'école.

Par ailleurs, la directrice rappelle qu'une demande de télécommandes supplémentaires avait été faite l'an passé et interroge la municipalité à ce sujet.

Enfin, le système d'automatisation est régulièrement en panne ce qui pose des problèmes de sécurité ; les enseignantes souhaitent qu'une targette soit réinstallée pour pallier un temps soit peu à ce problème. Mme Herraiz transmettra ces demandes à Mme Aubry.

- \* **Effectifs.** L'école accueille 79 élèves (26 PS, 28 MS et 25 GS) répartis comme suit :
- classe PS/GS Claire Déret : 26 élèves (14 PS, 12 GS)
  - classe PS/MS Catherine Panem : 26 élèves (12 PS, 14 MS)
  - classe de MS/GS, Sandrine Espinasse : 27 élèves (14 MS, 13 GS)

Depuis le début de l'année, une élève a été radiée, deux élèves ont été inscrits et une élève arrivera à l'école en décembre ou janvier prochain, ce qui portera l'effectif de l'école à 80.  
La directrice souligne que les effectifs sont élevés dans toutes les écoles maternelles de la ville.

Des représentants de parents d'élèves demandent des précisions quant aux conditions de répartition des élèves dans les écoles lors de leur inscription ; il est souligné notamment que des enfants habitants le même quartier ne vont pas dans les mêmes groupes scolaires. Par ailleurs ces parents constatent que des enfants non domiciliés dans la ville sont scolarisés à Pont du Château.

Il leur est rappelé qu'il n'y a plus de sectorisation sur la commune et qu'un enfant qui commence son cycle, le termine à l'école ; le cycle se termine également dans la même école si un enfant a un frère ou une sœur qui est en cours de cycle.

Par ailleurs, le nombre d'enfants non domiciliés à Pont du Château scolarisés sur la ville est marginal et ceux-ci peuvent avoir obtenu une dérogation ; de même des enfants de Pont du Château peuvent être scolarisés dans d'autres villes.

\* **Rythmes scolaires** : La semaine scolaire se déroule sur 4 jours et ½, incluant le mercredi matin.

Le mardi et le vendredi, le temps scolaire se termine à 16h.

Le lundi et le jeudi, le temps scolaire se termine à 15h, il est suivi d'1 h et ½ de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Les NAP se déroulent dans de bonnes conditions.

La directrice spécifie que lors de conseils d'école précédents, la question de l'obligation des NAP avait été posée, notamment sur la possibilité laissée aux parents de venir chercher leur enfant à 15h en fonction de leurs disponibilités. Mme Aubry avait alors souligné que de la souplesse devait être instaurée, notamment en maternelle.

Les enseignantes évoquent à nouveau cette question car des parents d'élèves leur ont signalé que des personnes de la mairie insistaient sur l'obligation de venir aux NAP.

Pour plus de clarté, il serait donc souhaitable que le discours auprès de parents soit uniformisé quel que soit l'interlocuteur. Une représentante souligne qu'il est possible de désinscrire son enfant des NAP via le site internet de la mairie (procédure identique à celle de la cantine).

Une représentante de parents d'élèves demande si les intervenants des NAP choisissent leurs activités ou si elles leur sont imposées ; elle voudrait également savoir s'il est possible que des objets soit fabriqués par les enfants pendant les NAP pour une éventuelle opération de revente au profit de la coopérative scolaire.

Mme Mosnier répond que les intervenants peuvent choisir les activités qui vont être proposées aux enfants. ; en ce qui concerne la seconde partie de la question, Mme Mosnier ne peut se prononcer, la question devra être posée à Mme de la Cruz, référente NAP.

\* **Collation.** Lors des conseils d'école de l'année scolaire 2017-2018, la municipalité avait fait part de sa volonté de fournir la collation à toutes les écoles maternelles et ce dans le but d'harmoniser les pratiques.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, la mairie a fait le choix d'instaurer ce moment à 8h00 lors de la garderie du matin et non pas pendant le temps scolaire comme c'était le cas auparavant lorsque la collation était gérée par les enseignantes. La municipalité justifie ce choix par le fait qu'il ne peut y avoir de confusion entre temps scolaire (responsabilité des enseignantes) et temps périscolaire (responsabilité de la mairie). Par ailleurs, la nutritionniste rattachée à la municipalité a spécifié que la collation doit être prise 4h avant le déjeuner.

Suite à ce choix horaire les enseignantes soulignent qu'elles se sont retrouvées et ce très tardivement face à une situation délicate : - faire le choix de supprimer la collation pendant le temps scolaire au risque que de nombreux enfants ne bénéficient d'aucune pause de 8h30 à 12h30 (enfants qui mangent au second service)

- maintenir une collation pendant le temps scolaire au risque que certains enfants bénéficient de deux collations : celle de la garderie et celle de l'école.

La collation de la garderie ne concernant qu'un nombre très restreint d'enfants (une dizaine au maximum, voire moins en fonction de ce qui leur est proposé), les enseignantes ont fait le choix de maintenir une collation légère pour tous pendant le temps scolaire (vers 9h30-10h) . L'équipe enseignante souligne également qu'il s'agit d'un temps d'éducation, de découverte et de socialisation.

Une participation financière de 25 € pour l'année (soit 0,14 € par collation) sera demandée aux parents. Les enseignantes restent à disposition pour tout questionnement relatif à cette collation.

Des représentants de parents d'élèves précisent qu'ils n'ont pas connaissance de textes spécifiant la nécessité d'une prise de collation 4 heures avant le déjeuner ; les recommandations évoquent une prise 2h avant le repas.

### \* Organisation pédagogique

- **Équipe éducative** : L'équipe éducative (enseignantes et ATSEM) est identique à l'an passé.

L'emploi du temps des ATSEM a été quelque peu modifié cette année : elles sont dorénavant présentes dans les classes le mercredi matin jusqu'à 10h30. Les enseignantes apprécient ce changement qui permet de mettre en place des ateliers pédagogiques y compris le mercredi matin.

Les ATSEM effectuent leur préparation pour les NAP le mercredi de 10h30 à 11h30.

Une représentante de parents d'élèves souligne la qualité des activités proposées aux enfants de l'école. Il est souligné que des intervenants s'investissent beaucoup dans les NAP, mais il n'y a pas d'obligation de résultat, les activités ne sont pas obligatoires : si un enfant ne veut pas faire, on ne le force pas.

#### - **Intervenants à l'école:**

Activités physiques et sportives : Messieurs Jean-François ANDANSON et Philippe DELMOND interviennent auprès des élèves de moyenne et de grande section ; ces interventions se déroulent le mardi en alternance entre les MS et les GS.

Musique : Madame Sandrine MOUSTEY, intervient au sein de l'école une heure par semaine le vendredi matin (alternance des trois classes sur l'année).

#### - **RASED, aide aux élèves en difficulté.**

Dans le cadre du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficulté), Madame Céline CHALAMET-PROVENCHERE (rééducatrice maître G) met en place des ateliers dans les classes ; à la suite de ces derniers, elle peut prendre en charge, pendant le temps scolaire et à raison d'une séance de 45 minutes une fois par semaine, des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage persistantes et / ou qui ont du mal à trouver leur place en tant qu'élève. Il s'agit soit d'une prise en charge individuelle ou au sein d'un petit groupe d'élèves.

Madame Fabienne BEFFARA , psychologue scolaire peut effectuer des bilans à la demande des enseignantes et avec l'accord des parents. Elle est également disponible pour des conseils aux familles.

Des représentants de parents d'élèves demandent s'ils peuvent donner le numéro de téléphone de la psychologue directement aux familles qui leur en feraient la demande.

La directrice précise que la mise en relation entre la psychologue scolaire et les familles se fait par le biais des enseignantes sur des points en relation avec la thématique de l'école. En cas de questionnement, les parents d'élèves ne doivent pas hésiter à en discuter avec l'enseignante de leur enfant. En parallèle, Mme Beffara peut donner des conseils par téléphone et si nécessaire rencontrer les familles et éventuellement l'enfant ; ces entretiens relèvent du secret professionnel.

### \* Projets et événements à l'école année scolaire 2018-2019 :

- **Projet d'école** : Un travail a été engagé depuis plusieurs années autour des contes traditionnels. Cette année, le travail sera axé autour du thème « *le loup dans tous ses états* » à travers l'étude de:

- différents supports : contes traditionnels, albums, parodies, documentaires
- différentes facettes du loup : gentil, méchant, drôle, réel...
- distinction entre le loup en tant que personnage fictif et le loup en tant qu'être vivant.

#### - **École du très jeune spectateur (EJS) :**

Cette « école » permet depuis plusieurs années à des élèves des écoles de la ville de suivre un parcours d'éducation artistique permettant d'aborder tous les aspects liés à la création d'un spectacle. Ce programme mêle des venues au Caméléon pour voir des représentations mais aussi des rencontres avec des artistes, des interventions en classe de danseurs, techniciens, ...

Afin que chaque enfant puisse bénéficier de ce projet au moins une fois au cours de sa scolarité en maternelle, les enseignantes ont fait le choix de faire participer non plus une classe mais une tranche d'âge. Aussi cette année, ce sont tous les élèves de grande section qui participeront à ce projet. Lors des

activités liées à l'EJS (spectacles et activités en classe ou au Caméléon), des décloisonnements auront donc lieu entre les classes de mesdames Déret et Espinasse.

Les enseignantes soulignent leur satisfaction quant aux interventions liées à l'école du très jeune spectateur ; elles remercient la municipalité pour la poursuite de ce projet.

Mme Herraiz précise que la résidence de la compagnie L'Abreuvoir se terminera dans les prochains mois, mais que projet de l'EJS sera pérennisé.

- **Spectacles** : Dans le cadre de la sélection culturelle de Pont du Château, les élèves se rendront au Caméléon pour assister à différentes représentations.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent savoir s'il est possible comme l'an passé que la liste des spectacles qui seront vus par les enfants au cours de l'année soit communiquée aux parents. La directrice répond par l'affirmative.

- **Prévention sur la santé bucco-dentaire** : L'API (Association de Parents Indépendants) propose aux enseignants des écoles de Pont du Château la mise en place d'une action de prévention sur la santé bucco-dentaire.

Un chirurgien-dentiste de l'UFSBD sensibilisera les enfants à l'importance de l'hygiène dentaire par le biais d'une approche ludique (jeux, démonstrations avec des peluches, comptines) puis les enfants iront aux sanitaires pour une démonstration individuelle de brossage.

Suite à l'expérience de l'an passé, les enseignantes souhaitent améliorer les conditions matérielles de l'intervention (plus de temps afin d'approfondir et d'exploiter davantage les ateliers). Aussi cette année, l'intervention sera ciblée auprès d'une classe d'âge : les élèves de moyenne section.

Les enseignantes remercient l'API pour cette initiative. Les membres d'API spécifient qu'il n'y aura pas cette année de vente d'objets comme l'an passé (porte brosse à dents et sablier) ; l'intervention sera financée par la mise en place d'une autre action.

- **Fin d'année, Noël**. En cette fin d'année, la municipalité invite tous les écoliers castelpontins à une projection de courts métrages (date non encore déterminée). Mme Espinasse demande si comme chaque année la municipalité offrira également un goûter aux enfants. N'ayant pas la réponse, Mme Herraiz transmettra cette demande à Mme Aubry.

Les enfants recevront également la visite du Père-Noël, la hotte chargée de cadeaux (financement par la coopérative scolaire).

- **Kermesse**. Elle aura lieu à la fin de l'année scolaire ; divers jeux seront proposés aux enfants du groupe Jean Alix. Les bénéfices de la kermesse des écoles sont reversés aux coopératives scolaires au prorata de leurs effectifs respectifs.

Les enseignantes notent que le système des cartes à poinçonner n'a pas été satisfaisant ; le fonctionnement sera à revoir pour la prochaine kermesse.

Les représentants de parents d'élèves sont d'accord avec cette constatation : cartes 10 stands trop longues à remplir, problèmes de gestion pour poinçonner les cartes sur chaque stand.

Des représentants soulignent également le peu d'investissement de certains parents pour cette manifestation, notamment pour la tenue des stands. Les enseignantes ne peuvent en effet que constater et déplorer ce fait ; elles notent que les enseignants du groupe scolaire font ce constat depuis plusieurs années ; elles rappellent que cet événement est avant tout un moment festif pour les enfants et qu'il ne peut se dérouler sans l'engagement de nombreux parents.

#### \* **Divers, travaux :**

- **Hygiène** : Les enseignantes déplorent des problèmes récurrents liés à l'usage du savon et des essuies-mains. Elles notent une absence de savon dans les distributeurs en début d'année, remplacé par du savon très liquide et donc difficilement utilisable par les enfants. Les distributeur de savon en mousse restent les plus fonctionnels. Par ailleurs, les feuilles essuies-mains constituent un énorme gaspillage et ne sont pas pratiques, notamment pour les plus petits.

Mme Herraiz note ces remarques et les transmettra à la mairie.

- **Utilisation des locaux, centre aéré**: Pendant les vacances, les locaux de l'école sont utilisés par le centre aéré. Ce fut le cas cet été et ce jusqu'à la veille de la pré-rentée. Le premier jour de la pré-rentée, les ATSEM ont fait du ménage, le deuxième jour, elles ont été convoquées pendant 1h30 à une réunion concernant la cantine ; ainsi sur les deux jours de pré-rentée initialement prévus, elles n'ont pu effectuer que quelques heures de travail avec leur enseignante respective dans la classe.

La directrice comprend la complexité de gestion des plannings des personnels, mais elle déplore que les ATSEM de l'école Jean Alix aient participé aux ménages des autres écoles au début de l'été mais qu'elles n'aient pas eu d'aide en retour à la rentrée. Par ailleurs, pendant la première semaine des

vacances d'automne, deux personnes faisaient le ménage le soir ; la deuxième semaine, il n'y avait plus qu'une seule personne pour effectuer la même charge de travail.

Une représentante de parent d'élève demande s'il n'est pas possible de faire tourner le centre aéré entre les différents groupes scolaires. La directrice répond que pendant longtemps le centre aéré a été dans les locaux de l'école Lucie Aubrac ; cette école étant beaucoup plus grande, la gestion était sans doute différente.

L'équipe pédagogique comprend la nécessité de partager les locaux et souhaite simplement que ces derniers soient restitués à l'identique au retour des vacances.

Interrogée sur l'état d'avancement du projet centre aéré, Mme Herraiz précise que le permis de construire a été déposé.

- **Coopérative scolaire** : La coopérative scolaire contribue à la réalisation et au financement d'une partie de certains projets pédagogiques (achat de matériel, venue d'intervenants extérieurs, réalisation de sorties...) ; elle fonctionne à partir des bénéfices réalisés lors des différentes manifestations proposées par les enseignants (photos de classe, kermesse) et les parents d'élèves : vente de cabas, mugs, torchons, chocolats, sapins...

Un représentant de parent d'élève s'interroge sur le fonctionnement de la coopérative scolaire. La directrice souligne que le budget proposé par la mairie est très correct et permet l'achat de toutes les fournitures scolaires. La coopérative scolaire quant à elle permet de financer des projets ponctuels, par exemple : financement d'un projet particulier (peintures murales de la cours de récréation en complément d'un financement mairie, intervenants en danses traditionnelles auvergnates ou en danse contemporaine), achat de vélos et trottinettes, financement des sorties scolaires de fin d'année. Les enseignantes sont responsables des comptes ; un vérificateur aux comptes est désigné chaque année pour le bilan. Les comptes sont à l'équilibre et la coopérative est bénéficiaire.

- **Actions de parents d'élèves** : L'API et la FCPE proposent respectivement une vente de chocolats et de sapins de Noël. Les bénéfices de ces actions seront reversés à la coopérative scolaire. Les enseignantes remercient les organisateurs de ces différentes actions.

- **Tableau Blanc Interactif** : Un TBI a été installé dans la classe de Madame Déret pendant les vacances de Toussaint ; toutes les classes de maternelle sont maintenant équipées d'un TBI. Suite à cette installation, Mme Déret voudrait réaménager sa classe ; une fiche de demande de travaux sera faite en ce sens.

- **Changement des vitres** : Des travaux vont être entrepris afin de changer toutes les vitres de l'école.

- **Support vélos** : Une demande avait été faite l'an passé pour qu'un support vélos soit installé en maternelle ; cette demande est renouvelée.

- **Questions et remarques de représentants de parents d'élèves :**

\* Les membres d'API souhaiteraient faire une vente de calendriers. L'équipe enseignante pense que beaucoup de choses sont déjà en cours : chocolats, sapins, photos de classe et que les parents sont déjà très sollicités. Comme indiqué précédemment les comptes de la coopérative scolaire sont bénéficiaires et il n'est pas nécessaire selon elles de multiplier les actions qui plus est celles avec des photos, ce pour des raisons de droit à l'image.

\* Ils souhaitent également organiser une boum le 10 mars 2019 (dimanche après-midi) dans une salle municipale à l'occasion du carnaval (conditions à voir avec la municipalité).

\* Des représentants font remonter des remarques de parents d'élèves quant aux sorties scolaires. Certains parents regrettent ne pas avoir eu l'occasion d'accompagner des sorties alors même que d'autres parents ont accompagné plusieurs sorties. Les enseignantes essaient dans la mesure du possible de varier les personnes accompagnatrices et ce pour que chaque personne qui le souhaite puisse accompagner au moins à une sortie dans l'année. Malgré leur vigilance, les enseignantes ont pu commettre des maladresses, les parents d'élèves ne doivent pas hésiter à venir leur en parler si nécessaire.

\* Des représentants demandent s'il est possible d'avoir des réponses de la part de la mairie quant aux questions posées et aux demandes effectuées et ce entre chaque conseil d'école.

Pour ce qui concerne les travaux, Mme Herraiz précise que le nombre d'agents a considérablement baissé, tout comme les dotations aux collectivités locales. Madame l'adjointe transmettra toutes les remarques et demandes de ce conseil d'école à Mme Aubry.

La présidente du conseil d'école,  
Sandrine ESPINASSE,  
enseignante, directrice

Les secrétaires de séance,  
Claire DÉRET, Catherine PANEM,  
enseignantes